

INTERROGATION ECRITE N° 3

NOM.....

Classe :

CONSIGNE :

- 1 - Répondre aux questions sans recopier ni paraphraser les textes ;
- 2 - Accompagner vos affirmations d'explications ;
- 3 - Bien définir les termes utilisés ;
- 4 - Vérifier l'orthographe et l'expression ;

1 - Création d'emplois et temps partiel

1 – Mme Lagarde exulte¹ : la France n'aurait jamais créé autant d'emplois depuis 2000 ; près de 300 000 en 2007. Et nous souhaiterions nous réjouir avec la ministre de l'économie, si nous n'avions des données fiables - et inquiétantes - sur le type d'emplois qui, derrière ce chiffre mirifique, se profilent.

Fait numéro un : sur les 188 900 emplois créés en 2006, déjà considérée comme une année dynamique, 116 000 (c'est-à-dire près de 60 % du total) l'ont été dans les services à la personne (l'aide à domicile, les employés de maison, la garde d'enfants, etc.). Un beau résultat ? Pas vraiment.

Fait numéro deux : les emplois créés dans ces services l'ont été sur la base d'une durée du travail incroyablement faible. Selon les données de sources administratives et de l'emploi de gré à gré², on obtient une moyenne horaire annuelle travaillée de 450 heures par salarié pour l'ensemble du secteur, et de 420 heures pour les seuls emplois créés en 2006. En "équivalent temps plein", cela ne fait que 32 000 emplois ajoutés... Mais surtout 450 heures annuelles, cela correspond à un emploi à moins d'un tiers-temps, soit 11 à 12 heures par semaine.

Et comme ces activités sont rémunérées aux alentours du smic, les salaires moyens distribués sont de l'ordre de 300 euros par mois... La montée en régime du plan Borloo, dont l'un des objectifs affichés est la création de tels emplois, peut faire envisager qu'en 2007 les services à la personne auront ajouté 175 000 à 180 000 emplois, mais sur la base de durées du travail aussi faibles...

Un argument fréquent, opposé à cette triple critique, repose sur l'idée que ce type d'emploi est "toujours mieux que rien", et que les salariés pourraient accroître leur temps de travail en multipliant, par exemple, le nombre de leurs employeurs qui payent moins de cotisations sociales pour le temps partiel. A l'aune de nos recherches, cet argument n'est pas recevable. D'abord, parce que cela fait plus de dix ans que cette rhétorique³ accompagne la création des emplois de "gré à gré" (appelés à l'époque les emplois familiaux, puis les emplois de proximité), sans signe clair d'amélioration en termes de durée du travail. Ensuite, parce que les statistiques sont têtues : elles indiquent clairement que, dans l'aide à domicile, les salariés à temps partiel ayant plusieurs employeurs pâtissent d'un temps de travail hebdomadaire plus réduit que les salariés n'en ayant qu'un...

A force de multiplier les petits boulots ("des miettes d'emploi", dirait la sociologue Margaret Maruani), la France sera peut-être bientôt championne du monde de ces créations. Mais peut-on encore parler d'"emplois" ?... Et faut-il s'enorgueillir d'une telle expansion ?

(Source : Florence Jany-Catrice, *Le Monde* du 26 février 2008).

Exulte¹ = être transporté de joie

De gré à gré² = à l'amiable, directement et sans intermédiaire

Rhétorique³ = art de bien parler et de persuader

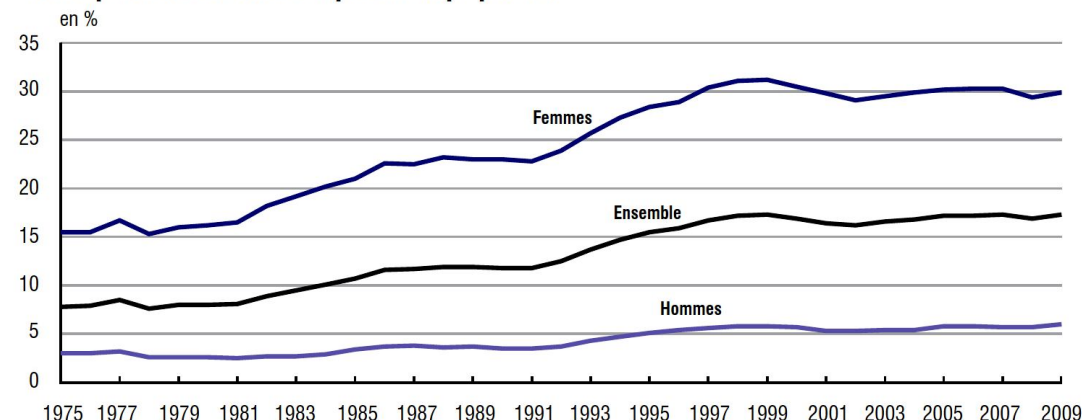
2 - En France, l'INSEE a estimé la proportion de ces travailleurs pauvres¹ à 15,0% en 2007, soit 3,7 millions d'individus. Il s'agit essentiellement de femmes (69,4%). Seul un peu plus d'un quart de ces personnes vit dans un ménage pauvre. Les situations d'activité à faible revenu sont à peu près à part égale les alternances (emploi/chômage), l'emploi salarié toute l'année à temps partiel et l'emploi à temps complet et à bas salaire. Les dépenses pour le RMI-RSA² sont passées de 550 millions d'euros en 2000 à 1,5 milliard en 2009 pour compenser la faiblesse des revenus de ces populations pauvres et le nombre de bénéficiaires est passé de de 1,1 million à 1,8 million durant la même période.

(Source : rapport de l'ONPES 2009-2010)

Travailleurs pauvres¹ = personnes vivant avec moins de 908€ par mois en 2009.

RMI-RSA² = revenu minimum versé à toute personne ayant moins de 460€ pour une personne seule.

3. Proportion d'actifs occupés à temps partiel



(Source : Insee 2010)

- Q1 – Donnez une définition d'un *emploi* et du *temps partiel* (2 pts)
 Q2 – Expliquez pourquoi un emploi à temps partiel est considéré comme un emploi "atypique" (2 pts)
 Q3 – Comment expliquez-vous le développement du temps partiel ? (3 pts)
 Q4 – Quelles sont les critiques que l'on peut faire au développement du temps partiel (3 pts)
 Q5 – Pourquoi peut-on dire qu'il représente un coût social ? Justifiez votre réponse (2 pts)

2 – Le calcul du partage de la valeur ajoutée de l'entreprise

Une entreprise de rasoirs électrique, qui utilise la méthode fordiste, présente les résultats suivants :

	2000	2010
Nombre de rasoirs	100 000	128 000
Prix d'un rasoir en €	250	275
Nombre de salariés	100	80
Durée annuelle du travail	2 000	1 600
Valeur des consommations intermédiaires en milliers d'€	5 000	6 400
Valeur ajoutée en millier d'euros =		
Masse salariale		
Impôts sur la production	2 000	3 000
EBE =		

- Q1 – Donnez la définition de la *valeur ajoutée* et des *consommations intermédiaires* (2 pts)
 Q2 – Calculez la valeur ajoutée pour les deux années (1 pt)

Le salaire horaire net est de 20 € auquel s'ajoute 1 million d'€ de cotisations sociales en 2000 et de 30 € auquel s'ajoute 1,5 million d'€ de cotisations sociales en 2010.

- Q3 – Qui paye les cotisations sociales ? A qui ? Pour quelles raisons (2 pts)
 Q4 – Calculez la masse salariale et l'excédent brut d'exploitation pour les deux années (1 pt)
 Q5 – Calculez la part en % des salaires bruts dans la valeur ajoutée en 2000 et 2010 (1 pt)
 Q6 – Expliquez pourquoi cette part diminue alors que la masse salariale augmente (1 pt)

CORRECTION

- Q1 –
- Emploi = actifs ayant une activité rémunérée ;
 - Temps partiel = temps de travail inférieur à la durée légale (35 heures) ou conventionnelle du travail.
- Q2 – Les personnes qui travaillent à temps partiel "subi" ou "choisi" ont des emplois atypiques pour deux raisons :
- Elles n'ont pas un temps plein ce qui réduit considérablement leur rémunération ;
 - Elles peuvent avoir plusieurs employeurs si elles accumulent plusieurs temps partiel pour s'en sortir.
- Q3 – Le temps partiel s'est développé depuis trente ans pour plusieurs raisons :
- Le coût d'un temps partiel est moins élevé car les entreprises bénéficient d'exonérations de cotisations sociales. Deux temps partiel coûtent donc moins cher qu'un temps plein et les entreprises sont tentées de créer ce type d'emplois ;
 - Le temps partiel permet aux entreprises d'ajuster le temps de travail aux besoins de la production. Si l'entreprise n'a besoin que de 12 heures de travail par semaine pour répondre à la demande, elle proposera un temps partiel. Or, le développement des emplois de service, en particulier de services à la personne, s'accompagne souvent d'une demande d'heures de travail limitées ;
 - Enfin, l'Etat a facilité les emplois à temps partiel car cela élimine plus rapidement le nombre de chômeurs. En effet, deux personnes embauchées à temps partiel diminuent de deux le nombre de chômeurs alors qu'un temps plein ne le diminue que d'une unité. Plutôt que d'être au chômage, les individus acceptent le temps partiel qui leur procure revenus et occupation. De plus, cela peut correspondre à une demande des femmes qui souhaitent concilier activités professionnelles et activités domestiques.
- Q4 – Pour les salariés, qui ont accepté un temps partiel faute de mieux (temps partiel "subi"), cela a plusieurs inconvénients :
- Les revenus touchés sont très faibles ce qui fait apparaître une nouvelle catégorie d'actifs : les travailleurs pauvres c'est-à-dire des personnes dont le travail ne suffit pas à assurer des revenus décents pour vivre (15% des actifs occupés).
 - Pour s'en sortir, ils sont obligés de cumuler des temps partiel ce qui provoque une grande perte de temps pour passer d'un employeur à un autre et une désorganisation de la vie familiale.
 - Le temps partiel est discriminant pour les femmes. 30% des femmes ayant un emploi sont à temps partiel (soit une part qui a doublé en 35 ans) contre 6% pour les hommes. Bien souvent les employeurs estiment qu'une femme doit faire un temps partiel pour qu'elle puisse s'occuper des enfants.
- Q5 – Le temps partiel est un coût social à un double titre :
- Une partie des travailleurs pauvres sont dépendants de l'aide sociale (RMI-RSA) qui compense leur manque de revenus pour qu'ils puissent satisfaire au minimum vital. Le coût de cette aide sociale, financé par l'impôt, c'est-à-dire la collectivité, a triplé en 10 ans et le nombre de bénéficiaires a quasiment doublé.
 - Le temps partiel est en partie exonéré de cotisations sociales. C'est donc un manque à gagner pour la Sécurité sociale qui est pris en charge par l'Etat et non par les entreprises.
- Q1 –
- La valeur ajoutée correspond à la richesse créée par l'entreprise, c'est-à-dire la valeur qu'elle ajoute à la valeur des biens et services intermédiaires qu'elle a transformé pour réaliser un produit fini ;
 - Les consommations intermédiaires comprennent tous les biens et services détruits ou transformés au cours du processus de production.

Q2 – Q4 – Q5

	2000	2010
Nombre de rasoirs	100 000	128 000
Prix d'un rasoir en €	250	275
Valeur de la production en millier d'euros =	25 000	35 200
Nombre de salariés	100	80
Durée annuelle du travail	2 000	1 600
Valeur des consommations intermédiaires en milliers d'€	5 000	6 400
Valeur ajoutée en millier d'euros =	20 000	28 800
Masse salariale	5 000	5 340
Impôts sur la production	2 000	3 000
EBE =	13 000	20 460
Part des salaires bruts dans la VA =	20%	18,5%

Q3 – Les cotisations sociales sont des prélèvements obligatoires sur les salaires versés par le salarié et l'employeur aux caisses de Sécurité sociale pour prendre en charge un certain nombre de risques sociaux : la maladie, les accidents du travail, le chômage, la retraite...

Q6 – La part des salaires bruts diminue car les salaires bruts augmentent moins vite (x 1,608) que la valeur ajoutée (x 1,44).

INTERROGATION ECRITE N° 3

NOM.....

Classe :

CONSIGNE :

- 1 - Répondre aux questions sans recopier ni paraphraser les textes ;
- 2 - Accompagner vos affirmations d'explications ;
- 3 - Bien définir les termes utilisés ;
- 4 - Vérifier l'orthographe et l'expression ;

1 – Répartition de la population française en 2009 selon le statut d'activité (en milliers)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Population active	14 806	13 463	28 269
- Actifs occupés	13 488	12 203	25 691
<i>Dont à temps complet</i>	<i>12 679</i>	<i>8 542</i>	<i>21 412</i>
<i>Dont à temps partiel</i>	<i>809</i>	<i>3 661</i>	<i>4 501</i>
- Chômeurs			
Inactifs de plus de 15 ans	9 113	12 683	21 797
Dont Inactifs de plus de 65 ans	4 178	5 803	9 982
Ensemble des plus de 15 ans			
Taux d'emploi en %			
Taux de chômage en %			

(Source : Insee 2010)

Q1 – Donnez la définition de : « *Population active* », « *actifs occupés* », « *chômeurs* », « *temps partiel* » (4 pts)

Q2 – Quels sont les autres inactifs à part ceux de plus de 65 ans ? (1 pt)

Q3 – Complétez le tableau en montrant votre premier calcul (4 pts)

2 – L'activité féminine

Dans les années 1960 et 1970, l'arrivée des femmes sur le marché du travail a représenté une révolution. "La croissance spectaculaire de l'activité féminine, qui remonte au début des années 1960, est une lame de fond que nul n'avait prévu à l'époque et que rien n'a arrêté depuis lors, ni la pénurie d'emploi, ni la baisse de la croissance, ni la montée d'un chômage massif et structurel", constate la sociologue Margaret Maruani. Des années 1960 à aujourd'hui, le taux d'activité des femmes de 25 à 49 ans est passé de 40 % à 80 %.

Mais cet investissement sur le marché du travail ne se fait pas sans mal, notamment au moment de la naissance des enfants. Grâce à l'enquête "Familles et employeurs" menée en 2004-2005 auprès de 9 745 hommes et femmes âgés de 20 à 49 ans, l'INED a pu mesurer l'ampleur des différences de comportement entre les hommes et les femmes lors de l'arrivée d'un enfant.

Dans l'année qui suit la naissance d'un bébé, près de 40 % des mères qui travaillent déclarent que leur activité a été modifiée, qu'il s'agisse d'un changement de statut, d'horaires, d'intensité du travail ou d'un retrait du marché du travail. Pour les pères, le résultat est radicalement différent : seuls 6 % signalent une modification de leur situation professionnelle.

Les changements liés à l'arrivée d'un enfant sont en outre très différents selon que l'on est une femme ou un homme. Parmi les pères qui déclarent avoir vécu une transformation dans leur vie professionnelle, un quart précisent qu'il s'agit d'une... augmentation de leurs activités ou de leurs responsabilités. La baisse du temps de travail, voire l'abandon de toute activité professionnelle, reste l'apanage des mères : après une naissance, 54 % des femmes - contre 7 % des hommes - quittent leur emploi tandis que 22 % des femmes - contre 6 % des hommes - réduisent leur temps de travail. Au fil des naissances, le fossé se creuse : alors que les femmes s'adaptent comme elles peuvent aux contraintes nées de l'arrivée d'un second, voire d'un troisième enfant, les hommes, eux, conservent une trajectoire professionnelle quasiment intacte.

Au premier enfant, 30 % des femmes notent une modification de leur situation contre seulement 7 % des hommes ; au deuxième, elles sont 46 % à signaler une inflexion contre 6 % des hommes. Au troisième, la situation est plus contrastée encore : 56 % des mères ont subi un changement professionnel contre 6 % des pères. "Pour les hommes, le rang de naissance a peu d'impact sur la situation professionnelle", constate l'étude.

Quels sont les facteurs qui éloignent certaines femmes du marché du travail tandis que d'autres s'y maintiennent ? Le premier est le nombre d'enfants. Après la naissance de l'aîné, beaucoup de femmes retrouvent leur métier ; au deuxième, elles sont nombreuses à réduire leur temps de travail ; et au troisième, une part importante quitte leur emploi.

Le deuxième facteur est le statut du travail : les mères en situation précaire - notamment celles qui sont en contrats à durée déterminée -, les employées du secteur privé et les femmes les moins diplômées ont tendance à désertier plus fréquemment le marché du travail que les autres. Cette situation a été aggravée par l'élargissement, en 1994, de l'allocation parentale d'éducation (APE) au deuxième enfant. En offrant aux mères qui quittaient leur emploi à leur deuxième accouchement une somme de près de 500 euros par mois, l'APE a éloigné du marché du travail les femmes les plus touchées par la fragilité sociale.

Le troisième facteur est lié à l'histoire familiale : après une naissance, les femmes dont les mères ont toujours travaillé maintiennent plus souvent leur trajectoire professionnelle que les autres. "A diplôme et type d'emploi donnés, on note une transmission mère-fille de l'histoire professionnelle", remarquent Ariane Pailhé et Anne Solaz.

Enfin, la situation financière joue aussi un rôle : les mères seules et celles qui vivent avec un chômeur réduisent moins souvent leur activité. Continuer à travailler est "dans ce cas l'expression d'une nécessité", note l'étude.

(Source : Anne Chemin, Le Monde du 13 septembre 2006)

- Q1** – Donnez une définition de « *emploi précaire* », « *contrat à durée déterminée* » (2 pts)
Q2 – La forte progression de l'activité féminine signifie-t-elle que toutes ces femmes ont un emploi ? (1 pt)
Q3 – A l'aide du texte, expliquez pourquoi le taux d'activité féminin est plus faible que le taux d'activité masculin et pourquoi les femmes font plus de temps partiel que les hommes ? (4 pts)
Q4 – Comment expliquez-vous que ce soit les femmes qui se retirent du marché du travail au moment de la naissance des enfants et pas les hommes ? (2 pts)
Q5 – En quoi cette attitude des femmes peut-elle expliquer un taux de chômage plus important que le taux masculin ? (2 pts)

CORRECTION

- Q1** –
- Actifs occupés = toutes les personnes de plus de 15 ans qui ont une activité rémunérée (un emploi) ;
 - Chômeurs = toutes les personnes de plus de 15 ans sans emploi qui en cherchent un.
 - Temps partiel = Durée du travail inférieure à la durée légale ou conventionnelle du travail

Q2 – Les autres inactifs comprennent :

- Les élèves de moins de 16 ans ;
- Les élèves et les étudiants de plus de 16 ans ;
- Les hommes et les femmes au foyer.

Q3 –

- Chômeurs	1 318	1 260	2 578
Ensemble des plus de 15 ans	23 919	26 146	50 065
Taux d'emploi en %	68,3	60,0	64,1
Taux de chômage en %	8,9	9,4	9,1

(Source : Insee 2009)

Mode de calcul :

Chômeurs = Population active - Population active occupée

Ensemble des plus de 15 ans = Population en âge de travailler = Population active + inactifs de plus de 15 ans

Taux d'emploi = Population active / Population en âge de travailler x 100

Taux de chômage = chômeurs / population active x 100

- Q1** –
- Les emplois précaires sont des emplois dont le contrat de travail est de courte durée
 - Avec un CDD, les travailleurs sont recrutés pour une durée limitée pour effectuer des tâches de remplacement ou pour faire face à un surcroît d'activité temporaire (leur contrat ne peut pas dépasser en moyenne 18 mois et n'est renouvelable qu'une fois) ;
- Q2** – Non, car une partie des femmes de plus de 15 ans et de moins de 65 ans (6,88 millions de femmes) sont inactives soit parce qu'elles continuent leurs études soit parce qu'elles ont fait le choix ou ont été contraintes d'être mère au foyer, soit parce qu'elles sont au chômage (1,26 million de femmes).
- Q3** – L'activité féminine est moins élevée que l'activité masculine pour plusieurs raisons :
- Dans la famille traditionnelle, les rôles entre la femme et l'homme étaient différents. L'homme devait travailler pour assurer le train de vie de la famille. La femme devait s'occuper de la maison et des enfants.
 - De nos jours, 80% des femmes travaillent entre 25 et 49 ans mais, pour concilier les tâches professionnelles et les tâches domestiques, un certain nombre d'entre-elles prennent des emplois à temps partiel.
 - A cela s'ajoute le fait que lorsque le nombre d'enfant devient supérieur à deux, une partie des femmes sont tentées de quitter leur emploi pour s'occuper de leurs enfants. Elles le font d'autant plus que leur mère l'avait fait lorsqu'elles étaient enfant et que leurs revenus sont faibles car l'Etat distribue une allocation parentale d'éducation pour compenser.
 - Enfin, les employeurs ont souvent une vision traditionnelle de la répartition des tâches. Ils imposent plus souvent aux femmes qu'aux hommes des « temps partiel subi » car le salaire de la femme est considéré comme un salaire d'appoint.
- Q4** –
- D'une part, les femmes, au moment de leur socialisation primaire, sont éduquées pour être de bonnes mères de famille alors que les garçons ne sont pas préparés à être pères. Lorsque les enfants naissent, la femme est socialement conditionnée pour s'occuper de ses enfants et réduire ses activités professionnelles.
 - D'autre part, le salaire des hommes étant, à qualification égale, supérieure à celui des femmes, la réduction ou la perte d'activité de la femme à un coût moindre que celle de l'homme.
- Q5** – Ce choix, volontaire ou non, des femmes a deux conséquences négatives pour leur emploi :
- Les employeurs craignent que les femmes s'impliquent moins dans leur métier qu'un homme ce qui est une idée reçue. Au moment de l'embauche, ils privilégieront les hommes ce qui peut expliquer le chômage plus important des femmes.
 - Les femmes acceptent des emplois précaires (CDD, intérim...) qui se terminent, à la fin du contrat, par du chômage.

INTERROGATION ECRITE N° 3

NOM.....

Classe :

CONSIGNE :

- 1 - Répondre aux questions sans recopier ni paraphraser les textes ;
- 2 - Accompagner vos affirmations d'explications ;
- 3 - Bien définir les termes utilisés ;
- 4 - Vérifier l'orthographe et l'expression ;

1 - Le développement du travail intérimaire

1 - Tout au long de la semaine, à l'embauche à 5 h 37, les gars se disent : « Comment ça va ? » Et ils répondent « Comme un lundi... », « Comme un mardi... » Le ton évolue quand arrive le jour de crier : « comme un vendredi ! » L'atelier fabrique des pièces de tracteur. Les machines sont à commande numérique. François a fait comme son père : l'usine chez Renault. A la différence près qu'il est intérimaire. Chez Renault, comme ailleurs, on ne dit pas « intérimaire ». On dit « en mission ». François est âgé de vingt-six ans. Depuis huit ans, il est « en mission ».

En ce moment, François fait du pignon d'engrenage. Les machines ont intégré les réglages en fonction de la matière, de la qualité de la lubrification, de la vitesse d'avance. En 4 minutes et 57 secondes, l'acier se façonne en roue dentée. François ressemble à un joueur sur son flipper, ses mains commandent deux touches sur les côtés et il les fait claquer au bon moment. « Presse-boutons », dit-il en rigolant. Ici, il doit « tenir les temps ». La journée n'est pas une journée mais « 458 minutes ». Quand on le mute ailleurs, la première chose qu'il regarde n'est pas la nouvelle pièce à produire mais la pendule. « La première heure, je me fais une base, je compte les pièces, les minutes, je vois si ça va passer. » François « tient les temps », depuis huit ans. Quatre minutes cinquante-sept sans savoir si cela va continuer, sans penser à demain, au mois prochain. « Je peux me faire embaucher, je peux me faire virer », résume-t-il.

Sur les cinq cent quatre-vingts ouvriers de production que compte l'usine, cent quatre-vingt-dix travaillent comme intérimaires. François, lui, vient d'entrer dans la « souplesse », un mot qui signifie, dans le jargon des entreprises intérimaires, qu'il pourra encore travailler quelques jours supplémentaires si l'usine en a besoin, bien que son contrat de six mois ait expiré. Pendant la « souplesse », le chef d'atelier a le droit à tout moment de l'interrompre sur sa machine et dire : « François, tu viens dans mon bureau », expliquer que « les commandes prévues ne sont pas encore arrivées » et conclure : « On n'a plus besoin de toi, François. »

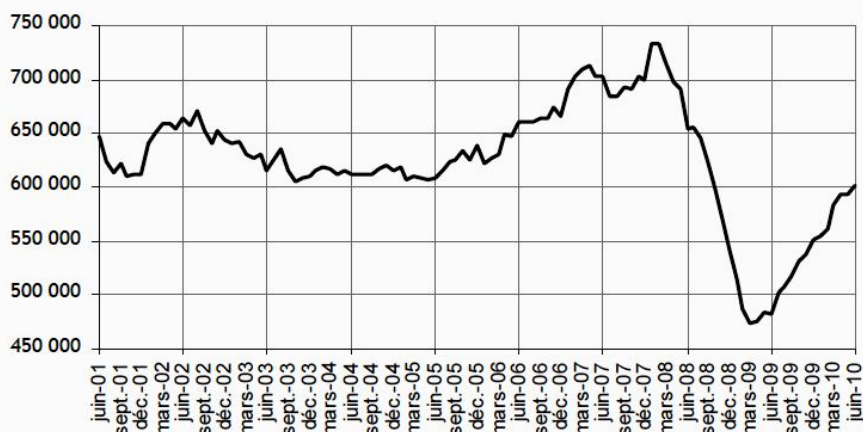
Il se dit qu'il a vingt-six ans et encore « quarante ans, cinquante ans de vie ». Un ami, au chômage, s'est suicidé récemment, « ce n'est pas seulement le chômage qui l'a tué ». Il se répète qu'« il ne faut pas lâcher le morceau ». Il se répète : « Moi, ils m'auront pas, les salauds. » François ne désespère pas d'être embauché un jour. Depuis huit ans, il fait ce qu'il faut, habitué à être à la fois dedans et dehors. Hormis quelques « missions » dans d'autres usines, c'est toujours chez Renault qu'il se retrouve, tôt ou tard, à presser les boutons. Huit ans : il fait presque partie de la maison. Les chefs le connaissent, ils aiment bien travailler avec les mêmes intérimaires, François figure sur leurs listes de noms. A chaque fin de mois, il doit se déplacer à son agence d'intérim pour percevoir son salaire, un chèque de 1 030 ou 1 060 euros. Parfois, l'agence lui adresse, par erreur, un ordre de mission alors qu'il est déjà en contrat. Entre deux missions, il doit s'inscrire comme un débutant, en remplissant un formulaire, nom, adresse, qualification.

IL faut oublier, garder « un bon esprit », c'est-à-dire ne pas se faire griller, ne pas refuser de travailler certains samedis, accepter parfois de former les nouveaux venus, faire un effort sur les « MU » (mauvais usinage). François estime être malgré tout apprécié pour n'avoir connu en huit ans que cinq mois de chômage. Parfois, il a envie de cacher son bac professionnel (mécanique productique) par crainte d'être trop qualifié. Il pense au BTS qu'il aurait pu faire. Il se met à douter : « Est-ce que ça va bien dans ma tête ? » « Non, je fais tout ce qu'il faut, se répond-il à lui-même. Y-a-rien à dire sur mon boulot. » Il s'inquiète pour les impôts s'il se retrouve sur le carreau. Il pense à son père, aux anciens qui « se battaient pour avoir au minimum la reconnaissance ». Il se demande comment on en est arrivé là.

(Source : Dominique Le Guilledoux, *Le Monde* du 3 avril 1996)

2 - Les variations de l'intérim en fonction des variations de la production

Emploi dans l'intérim en fin de mois
(données CVS)



- Q1 – Donnez la définition de « l'intérim » ou du « travail temporaire » (1 pt)
 Q2 – Quelles sont les principales caractéristiques du travail intérimaire (4 pts)
 Q3 – Expliquez pourquoi les entreprises recourent au travail intérimaire (4 pts)
 Q4 – Pourquoi le nombre d'intérimaires a-t-il baissé entre mars 2008 et mars 2009 ? (1 pt)

2 – L'utilisation de l'excédent brut d'exploitation des sociétés en France (en % de la VA)

	1960	1970	1980	1990	2000	2010
Intérêts nets versés	2,5	4,9	6,1	5,9	2,2	2,1
Dividendes nets versés	4,7	3,8	3,1	4,7	6,0	8,7
Impôts sur les bénéfices	4,6	3,7	3,3	3,5	4,0	2,7
Autres opérations	2,8	3,2	3,0	2,3	2,5	2,0
Bénéfices non distribués	15,6	14,4	9,0	15,9	16,5	14,7
Total EBE =	30,2	30,0	24,5	32,3	31,2	30,2

- Q1 – Donnez les définitions de « dividendes », d' « excédent brut d'exploitation » et de « bénéfices non distribués » (3 pts)
 Q2 – Faites une phrase avec les deux chiffres en gras du tableau (1 pt)
 Q3 – Comment expliquez-vous l'évolution des chiffres de l'EBE entre 1970 et 1980 et entre 1980 et 1990 ? (2 pts)
 Q4 – Qui a le plus profité de l'utilisation de l'EBE depuis les années 1980 ? Justifiez à l'aide de chiffres (1 pt)
 Q5 – Que peut faire l'entreprise de ses bénéfices non distribués ? (3 pts)

CORRECTION

- Q1 – L'intérimaire est un salarié d'une entreprise de travail temporaire qui est loué à d'autres entreprises pour effectuer des missions de courte durée (remplacement d'un salarié malade ou en congés...).
- Q2 – Le salarié intérimaire a un emploi atypique pour plusieurs raisons :
- Il a deux employeurs : l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise qui l'utilise pour produire ;
 - Il est employé pour une durée limitée et connaît donc le chômage entre deux missions d'intérim ;
 - Il ne bénéficie pas des avantages sociaux et des promotions de l'entreprise qui l'utilise ;
 - Il est soumis au bon vouloir de ses chefs pour son renouvellement. L'intérim permet de tester les salariés.
- Q3 – Les entreprises trouvent plusieurs avantages dans le travail temporaire :
- Il permet de trouver de la main-d'œuvre pour faire face à une augmentation subite de la production ;
 - Il permet de faire face aux absences des salariés en CDI (maladie, congés maternité, congés annuels...)
 - Il permet d'avoir des salariés obéissants et productifs car ces derniers espèrent obtenir au bout du compte un CDI ;
 - Il réduit les coûts salariaux car les intérimaires ne bénéficient pas des avantages accordés aux titulaires.
- Q4 – Entre mars 2008 et 2009, la France était en récession c'est-à-dire que la production a diminué fortement. Les entreprises n'avaient donc pas besoin d'intérimaires. Les titulaires suffisaient pour répondre à la demande.
- Q1 –
- Dividendes = part du bénéfice distribué qui revient aux propriétaires d'une société ;
 - Excédent brut d'exploitation = profit brut d'une entreprise avant le paiement des créanciers, de l'Etat et des propriétaires ;
 - Bénéfices non distribués = bénéfices mis en réserve par une entreprise qui s'en servira pour s'agrandir (investissement) ou pour en tirer des revenus (placement).
- Q2 – En France, en 1960, les profits bruts des sociétés représentaient 30,2% de la valeur ajoutée contre 24,5% de la valeur ajoutée vingt ans plus tard.
- Q3 –
- Entre 1970 et 1980, le chômage est faible et les syndicats sont forts. Les salariés arrivent à obtenir des hausses de salaires supérieures à la hausse de la valeur ajoutée ce qui diminue la part des profits bruts dans cette dernière.
 - Entre 1980 et 1990, la forte augmentation du chômage et les politiques de l'Etat contre l'inflation aboutissent à un affaiblissement des syndicats et à une hausse du pouvoir d'achat des salaires inférieure à celle de la valeur ajoutée. La part des profits bruts augmente de près de 8 points.
- Q4 – Depuis 1980, ce sont les actionnaires qui ont le plus profité de la hausse de la valeur ajoutée car la part des dividendes dans la VA passe de 3,1% à 8,7% soit une hausse de 5,6 points de VA.
- Q5 – Les bénéfices non distribués ont trois utilisations :
- L'amortissement, c'est-à-dire le remplacement du capital fixe ou de l'équipement usé ou obsolète (démodé).
 - L'investissement net qui correspond à l'achat de biens d'équipement durables et de bâtiments supplémentaires pour produire davantage ou pour augmenter la productivité de l'entreprise.
 - Le placement = achat de titres financiers (actions, obligations, plans d'épargne...) pour contrôler d'autres sociétés ou pour gagner des dividendes et des intérêts.

INTERROGATION ECRITE N° 3

NOM.....

Classe :

CONSIGNE :

- 1 - Répondre aux questions sans recopier ni paraphraser les textes ;
- 2 - Accompagner vos affirmations d'explications ;
- 3 - Bien définir les termes utilisés ;
- 4 - Vérifier l'orthographe et l'expression ;

1 – La socialisation primaire

1 – Dans un sondage BVA sur "les Français à table", commandé par le groupe Nestlé, 93 % des personnes interrogées considèrent que le repas pris en famille est un moment important, mais seulement 53 % le pratiquent encore. Comment expliquez-vous cela ?

Ces 93 % désignent un idéal. Mais même s'ils partagent cette représentation positive, 100 % des Français ne vivent pas en famille. La contradiction est donc beaucoup moins forte que le rapprochement de ces chiffres ne le laisse supposer. De plus, la formulation sur le repas "pris en famille" est ambiguë du fait de la fragmentation des temps : ceux qui se disent attachés au repas de famille pensent que les dîners, et certains repas de fin de semaine, doivent être préservés, ils ne demandent pas que tous soient pris en famille.

Vous pensez qu'il faut plutôt s'attacher aux changements du "vivre ensemble" ?

La déstabilisation de la famille traditionnelle n'a pas détruit l'association symbolique entre "être ensemble" et "manger", bien au contraire. Mais à certaines conditions. Ainsi les adolescents apprécient surtout les repas de week-end lorsque leurs parents sont moins fatigués et aussi moins tentés de jouer leur rôle de parents. Ces derniers doivent être "cool" pour que le repas soit aimable.

N'y a-t-il pas une évolution de la notion "passer à table" ? Parfois, on en reste au plateau télé. Certains mangent debout pour aller plus vite, et on constate que le repas lui-même est passé de 45 minutes à 20.

Observons le dîner : dans de nombreuses familles, ce repas peut ne pas durer très longtemps, mais le temps commun peut continuer autour de la télé. Ce n'est plus seulement le repas de famille qu'il faut examiner, c'est ce qui est perçu comme moments ensemble. Même si, dans l'imaginaire, la famille reste associée au repas, d'autres temps peuvent créer et entretenir le lien familial.

Le grand changement réside dans la nette diminution de la fonction éducative du repas. Auparavant, il constituait un temps fort de la transmission : les enfants devaient apprendre les bonnes manières, devaient intérioriser dans leur corps les règles sociales de la tenue. Aujourd'hui se joue tout autre chose : le bien-être de la famille réunie.

Pensez-vous que l'augmentation de l'obésité chez les enfants soit due à ce changement des manières de table ?

Pour une part, cela me semble clair. Les adultes ont du mal à relier la nouvelle norme du bien-être à d'autres exigences, notamment celle du manger sain et diététique. En effet aujourd'hui, les enfants veulent des parents qui ne soient ni gendarmes ni profs. La demande d'un repas "convivial" en famille a comme coût une faible attention aux exigences de la diététique et de la bonne tenue.

Mais comment se manifeste ce "bien vivre ensemble" ?

Ce bien vivre ensemble demande des conditions spécifiques pour que chacun soit respecté et que le groupe existe. Nouvel horizon de la famille moderne, la convivialité requiert que chacun puisse dire "je", ce qui implique une remise en cause des places. Cela s'inscrit dans la composition des repas : ce qui est mangé doit plaire à chacun. Le repas familial prend de plus en plus modèle sur le repas amical au restaurant : être bien ensemble sans manger nécessairement le même plat. C'est devenu possible avec les offres alimentaires de plus en plus individualisées. Mais cela risque de déstabiliser encore plus la norme diététique : si les enfants adorent des pâtes et du jambon, pourquoi dès lors les en priver ? Une analyse d'albums destinés à de jeunes enfants montre bien que la valeur du sentiment d'être bien ensemble l'emporte sur les autres considérations.

Ne cherche-t-on pas aujourd'hui, précisément à cause du problème de poids des enfants, à changer cela ?

Oui, mais on n'y parviendra qu'à une seule condition : trouver d'autres moments communs "cool" à côté. Si les parents veulent que le repas réintègre plus de règles, notamment diététiques, ils doivent créer des compensations : si le repas est moins drôle, il faut qu'avant ou après il y ait des choses agréables à faire ensemble. Aujourd'hui, les parents tolèrent que leurs enfants aient leur vie à eux, avec leur musique, leurs jeux... Le plus difficile est de trouver du temps ensemble du fait de cette individualisation des temps et des activités. La tentation est de vivre "côte à côte", d'où l'affirmation de l'importance du repas de famille comme rempart contre cette trop forte séparation.

La ligne de conduite pour créer ces bons moments ensemble peut sembler paradoxale : pour que la famille réunie soit bien, il faut que les parents soient le moins parents possible. En fait, si les parents jouent seulement à être parents et considèrent leurs enfants d'abord comme des "petits", des enfants, ces derniers n'apprécieront pas. Pour que le repas, ou tout autre moment, soit chaleureux, les uns et les autres doivent être surtout "membres" de la famille. Le temps familial positif est composé de moments où les places et la hiérarchie sont provisoirement suspendues. Le terme "cool" désigne cette mise entre parenthèses de règles codées comme trop contraignantes : les enfants considèrent que la demande des parents portant sur les devoirs, le rappel de la règle des cinq fruits ou légumes par jour, l'incitation à la lecture de livres

La famille contemporaine fonctionne de plus en plus à la souplesse - l'aménagement de l'appartement, avec les canapés remplaçant les fauteuils rigides et la cuisine devenue lieu familial - et à l'alternance - avec la coexistence de temps où chacun est à sa place et de moments de suspension. Si les parents continuent le plus souvent à dessiner le cadre éducatif, avec notamment les règles temporelles à respecter, ils imposent de moins en moins le contenu des temps communs.

Dans ces temps de suspension, le repas a-t-il vraiment encore sa place ?

Oui, mais il risque de ne plus être le temps central, sauf dans l'imaginaire. La vidéo et la télévision lui font concurrence, elles sont une grande source de ces temps ensemble, en couple et en famille. Par exemple "Star Academy" est construite pour être regardée en famille : sans renvoi à la culture légitime, seulement avec des cultures générationnelles.

(Source : François de Singly, propos recueillis par Josyane Savigneau, *Le Monde* du 10 avril 2010)

Q1 – Donnez une définition de la *socialisation*, de la *socialisation primaire* et des *normes sociales* (3 pts)

Q2 – Quels sont les changements constatés dans la façon de prendre les repas en famille ? (4 pts)

Q3 – Quelles sont les conséquences de ces changements sur l'éducation des enfants par les parents ? (3 pts)

2 – L'emploi en France

La population active occupée selon l'âge et le statut des emplois en 2009 en %				
	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Ensemble des 15 ans ou plus
Non salariés	2,0	9,3	16,5	11,0
Salariés	98,0	90,7	83,5	89,0
Intérimaires	6,6	2,1	0,7	1,6
Apprentis	15,3	0,1	0,0	1,4
Contrats à durée déterminée (1)	26,4	7,5	4,4	8,2
Contrats à durée indéterminées	49,7	81,0	78,4	77,9
Ensemble des emplois	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif (en milliers)	2 070	16 834	6 787	25 691
Précaires en milliers				

(1) Y compris les emplois aidés.
 Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus
 Insee 2009

Q1 – Donnez les définitions de *salariés*, de *non salariés*, de *contrats aidés* (3 pts)

Q2 – Faites une phrase avec les 3 chiffres en gras de la colonne 15-24 ans (1 pt)

Q3 – Calculez le nombre de personnes touchées par les emplois précaires pour chaque âge. Présentez votre calcul et inscrivez le dans le tableau (1 pt)

Q4 – Qu'est-ce qui différencie l'emploi des jeunes de l'emploi des adultes ? Utilisez les chiffres pour la réponse (3 pts)

Q5 – Comment expliquez-vous que les jeunes soient plus touchés par les emplois précaires (2 pts)

CORRECTION

Q1 –

- Socialisation = processus d'apprentissage et d'intériorisation des normes sociales et des valeurs propres aux groupes sociaux d'appartenance ou à la société.
- Socialisation primaire = socialisation au cours de l'enfance et de l'adolescence.
- Normes sociales = modèles de comportement socialement acceptés qui découlent d'un système de valeur.

Q2 – Autrefois, le repas pris en famille était un temps fort des liens familiaux et de la socialisation des enfants car il répondait à des règles précises de maintien à table qui étaient imposées par les parents. De nos jours, on constate plusieurs changements :

- Les repas en famille sont moins fréquents car les parents ont chacun un emploi qui les éloignent de leur habitation à midi et les enfants connaissent les « joies » de la restauration collective à l'École. Il ne reste donc que les repas du soir et les repas pris le week-end.
- La durée du repas est plus courte ce qui diminue le temps d'apprendre les règles et d'entretenir des liens familiaux. Il peut s'opérer avec la télévision allumée ce qui diminue les échanges.
- Les plats sont de plus en plus individualisés pour que chacun soit satisfait ce qui fait disparaître l'obligation de partager les plats communs.
- Les règles sont donc devenues plus souples et les enfants participent à cette modification des règles ce qui correspond à une socialisation inversée.

Q3 – Toutes ces modifications ont plusieurs conséquences :

- La socialisation ne se fait plus sur le mode autoritaire. Elle se fait en interaction entre les parents et les enfants. Les premiers ne souhaitent pas entrer en conflit avec leurs enfants. Les seconds préfèrent la convivialité au rappel des règles.
- Le repas est de moins en moins un instant de socialisation. Il doit être remplacé par d'autres moments : les sorties, les voyages, les loisirs.
- Les repas sont moins équilibrés du point de vue nutritionnel ce qui peut expliquer la montée de l'obésité chez les enfants et les adolescents.

Q1 –

- Salariés = personnes qui travaillent pour le compte d'un employeur en contrepartie d'un salaire ;
- Non salariés = personnes qui travaillent pour leur propre compte (indépendants).
- Contrats aidés = emplois précaires exonérés d'une partie des cotisations sociales, proposés aux chômeurs par l'Etat pour une période limitée.

Q2 – En France, en 2009, 98% des 2,070 millions de jeunes qui ont un emploi sont salariés et 2% sont à leur compte.

Q3 –

La population active occupée selon l'âge et le statut des emplois en 2009 en %				
	15-24 ans	25-49 ans	50 ans ou plus	Ensemble des 15 ans ou plus
Non salariés	2,0	9,3	16,5	11,0
Salariés	98,0	90,7	83,5	89,0
Intérimaires	6,6	2,1	0,7	1,6
Apprentis	15,3	0,1	0,0	1,4
Contrats à durée déterminée (1)	26,4	7,5	4,4	8,2
Contrats à durée indéterminés	49,7	81,0	78,4	77,9
Ensemble des emplois	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif (en milliers)	2 070	16 834	6 787	25 691
Précaires en milliers	1 000	1 633	346	

(1) Y compris les emplois aidés.
Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes en emploi de 15 ans ou plus
Insee 2009

Calcul = $6,6 + 15,3 + 26,4 = 48,3\%$ des jeunes ayant un emploi ont un emploi précaire. $0,483 \times 2\,070 = 1\,000$. En France, en 2009, 2,028 millions de jeunes sont salariés ($0,98 \times 2\,070$) et parmi eux 1,0 million sont en emploi précaire

Q4 – Les jeunes sont :

- Moins créateurs d'entreprise que les adultes : 2% de ceux qui ont un emploi sont à la tête d'une entreprise contre 16,5% pour les 50 ans et plus qui ont un emploi.
- Plus touchés par le travail précaire que les adultes : 48% des jeunes, qui ont un emploi, ont un emploi à courte durée contre 5,1% des plus de 50 ans.
- Peu de jeunes ont un emploi (2,0 millions) parce qu'un grand nombre d'entre eux continue leurs études.

Q5 –

- Les jeunes sont plus touchés par les emplois précaires parce que les entreprises veulent les tester avant de les embaucher définitivement et parce que les emplois précaires leur permettent de concilier les études et des revenus.
- D'autre part, avec la montée du chômage, les entreprises ne proposent plus que des emplois précaires qui leur coûtent moins cher. Ce sont les jeunes générations, qui sortent du système éducatif, qui vont donc occuper ces emplois.